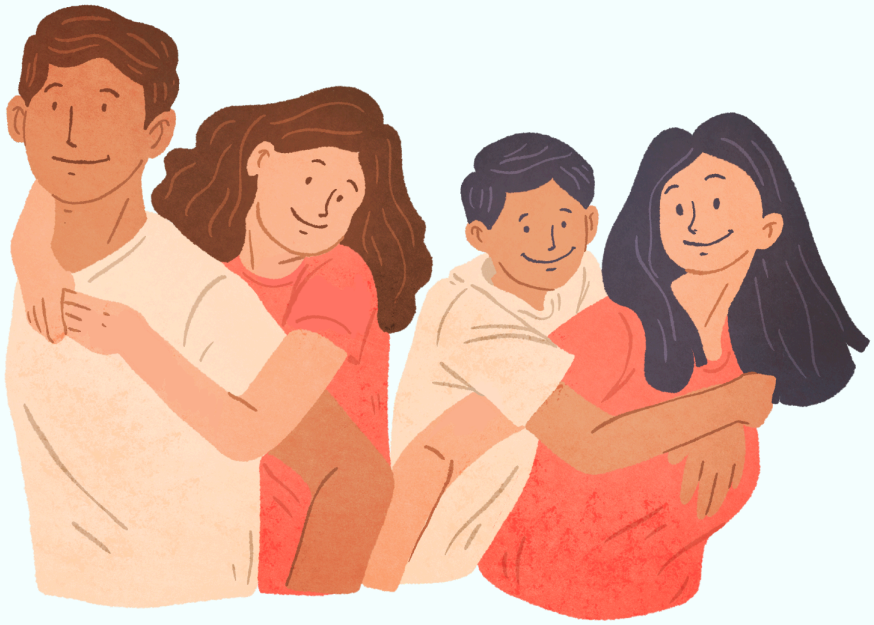




INFOS PARENTS
DE RENTRÉE 2025

ÉCOLE SAINT-REMACLE
ELMA
AYE







Coordonnées utiles

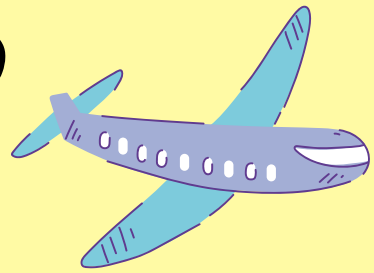
Direction	Davin Julie	084/31.33.67 0470/17.91.94 julie.davin@elmarche.be ec002891@admin.cfwb.be
Garderie	GSM de la garderie	0498/57.93.80
PMS	Centre PMS libre de Marche 2	084/32 06 80
Garderie du mercredi et vacances scolaires	ASBL Espaces Parents-Enfants	084/32.69.85 epe@marche.be Sur inscription
Ecole des devoirs à Aye	Mr David Katte Coordinateur de l'EDD de Aye	0471/64.32.72 Plus d'infos : https://www.marche.be/enfance-jeunesse/3-12-ans/accueil-extra-scolaire-3-12-ans/ecoles-de-devoirs-6-a-15-ans-31/





Congés scolaires

Année scolaire 25/26

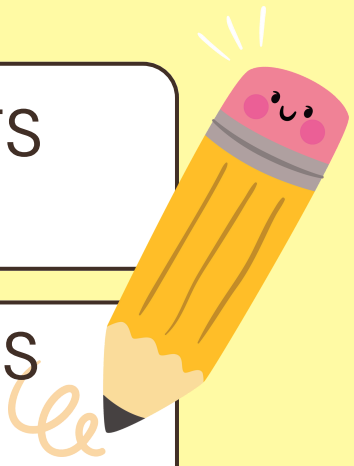


Obligatoire 2025-2026	
Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 16 février 2026 au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026 ***NOTE :*** *le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques*
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Les vacances d'été débutent le	samedi 4 juillet 2026

Dates importantes à noter en 25/26

16.09 RÉUNION DE RENTRÉE POUR LES PARENTS DES ÉLÈVES DE LA P3 À LA P6

18.09 RÉUNION DE RENTRÉE POUR LES PARENTS DES MATERNELLES ET DES P1/P2



11.10 CORRID'AYE

16.11 BOURSE AUX JOUETS

26.09 **09.10** **02.12** JOURNÉES PÉDAGOGIQUES *

*DEUX AUTRES DATES SONT ATTENDUES

30/01 GOÛTER CRÊPES P1-P2

DU 06.01 AU 13.01 CLASSES DE SKI DU DS

DU 07.04 AU 10.04 CLASSES DE MER DU DI



Accès à l'école

L'école est une propriété privée.
L'accès à l'école est strictement réservé aux enfants, aux enseignants, aux membres de l'équipe d'encadrement, aux ouvriers d'entretien et à toute personne légalement autorisée. Cette mesure vise avant tout la sécurité de tous.
Les parents peuvent entrer dans le bâtiment entre 15h45 et 16h30:

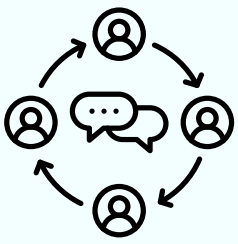
- pour les personnes qui viennent chercher un élève à l'étude
- pour venir rencontrer la direction
- pour venir rencontrer un enseignant sur rendez-vous

Après 16h30, la porte d'entrée principale sera de nouveau fermée. Les parents/tuteurs vont chercher leurs enfants à la garderie par le réfectoire ou la barrière.



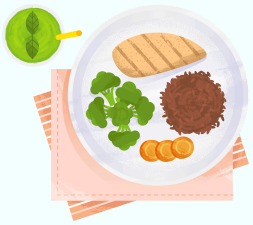
Frais scolaires

Toutes les informations liées aux différents coûts engendrés par la fréquentation de l'école par votre enfant sont repris sur les documents qui se trouvent sur le DRIVE des parents accessible via notre site internet: https://isr.enseignementlibremarche.be/Informations-pratiques_3.html
(> Frais scolaires)
¨Une information provenant de la FWB concernant la gratuité se trouve également à votre disposition.



Communications

Les enseignants utilisent une plateforme de communication pour vous donner les informations liées à leurs classes.
Cette application s'appelle "toutemonannee.com" et est identique pour tous.
Un document spécifique est communiqué dès la rentrée aux parents pour pouvoir se connecter à la classe de leur enfant.
La direction utilise uniquement votre adresse mail pour les informations liées à l'école en général.
Une charte numérique spécifique à l'école est en vigueur pour la bonne utilisation des outils de communication et est accessible sur le DRIVE des parents (> Documents officiels).



Tarifs des repas chauds

Le tarif comprend le potage, le repas complet et un dessert.

- **3,80 € pour les repas maternelles**
- **4,60 € pour les repas primaires**
- **Potages maternels : 0.30 cents**
- **Potages primaires : 0.50 cents**

Tous les menus hebdomadaires et mensuels sont consultables sur le site de Rescolm à l'adresse suivante: https://www.rescolm.be/



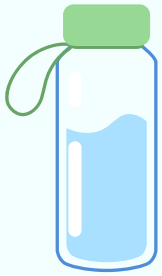
Matériel scolaire

En maternelle, aucun matériel scolaire ne doit être acheté par les parents. L'école fournit tout le nécessaire.
Ce qui est à prévoir: langes et lingettes si besoin, doudou et tétine pour la sieste si besoin, une tenue de rechange.
La tenue de gym est portée pour arriver à l'école le jour de la psychomotricité.

En primaire, le matériel scolaire est fournit aux élèves de **la P1 à la P3 inclus.**
Ce qui est à prévoir: plumier vide, cartable vide, sac de gym/piscine.

Les P4, P5 et P6 reçoivent par leur titulaire, leur liste de matériel à avoir pour la rentrée.

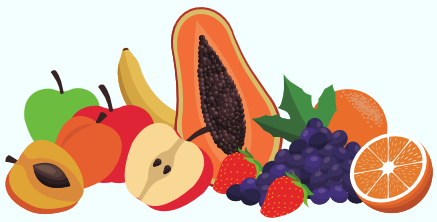
POUR TOUS:
Dans un sac séparé :
Une gourde d'eau
La collation du matin
Une boîte à tartines avec le repas de midi
Le goûter (si l'enfant va à la garderie après 16h00)

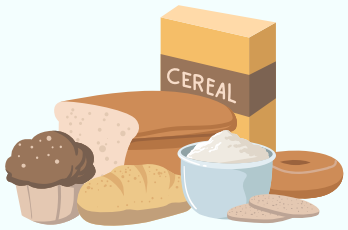


Collations à l'école

Les collations sont prévues pour le matin uniquement.

Du lundi au jeudi inclus :
Collation au choix parmi ces 4 catégories: fruit - légume- produits céréaliers - laitages



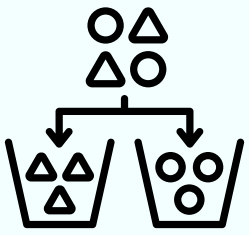






Le vendredi : collation libre → Chocolat autorisé - pas de chips

Toute la semaine :
Une gourde d'eau uniquement pour boire



Tri des déchets

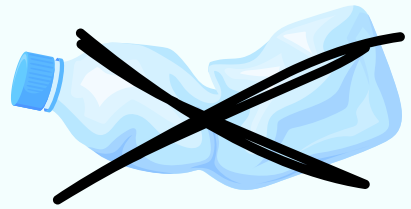
Le tri des déchets fait partie intégrante des apprentissages dans les classes.

Merci de penser aux collations « zéro déchet » et de privilégier les emballages réutilisables.
L'aluminium, le film plastique et les sachets plastiques restent à la maison.





Les bouteilles en plastique ne sont plus les bienvenues à l'école !



Education physique/ Piscine



En maternelle, les élèves participent à 2 périodes de **psychomotricité**/semaine .
L'horaire est transmis aux parents par la titulaire.
Contenu du sac : voir document à recevoir en début d'année scolaire par Me Géraldine.

En primaire, chaque élève participe à 10 ou 11 séances consécutives de piscine le **mardi matin** (1/3 de l'année scolaire par cycle):



- 1er 1/3: P5- P6 (septembre à décembre environ)
- 2e 1/3: P3-P4 (décembre à mars environ)
- 3e 1/3: P1-P2 (mars à juin)

Les 2 autres 1/3, chaque classe bénéficie de 2x50 minutes d'éducation physique/semaine.

Contenu du sac : voir document à recevoir en début d'année scolaire par Mr Mathias
Le cours est obligatoire: exemption uniquement via certificat médical.



Anniversaires à l'école

L'organisation des anniversaires est propre à chaque enseignant.
Chaque titulaire expliquera son fonctionnement lors de la réunion de rentrée.

Nous vous demandons de prévenir l'enseignant/e à l'avance pour la bonne organisation de la journée.

Merci de signaler les éventuelles allergies alimentaires.

Pensez à fournir des boissons, gâteaux et/ou friandises faciles à distribuer aux enfants.



Arrivée tardive

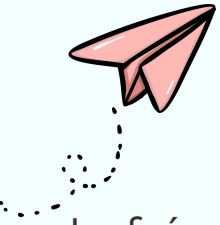
Toute arrivée tardive doit être légalement justifiée également.
Si ce n'est pas le cas, elle comptera comme une absence injustifiée dans le registre des fréquentations.

Début des cours à 8h25 pour tous.
Nous vous demandons d'être particulièrement attentif à la ponctualité par respect pour les élèves et leur professeur.

Les présences sont prises 2 fois par jour: la matin et l'après-midi. A partir de 9 1/2 jours d'absences injustifiées = déclaration au service compétent de la FWB

La sonnette de l'école est à utiliser avec parcimonie.
1 sonnerie = 1 arrêt de travail pour la direction et/ou la secrétaire ...
ce qui ne facilite pas la concentration dans leur travail.





Fréquentation scolaire

La fréquentation scolaire est obligatoire pour les élèves de 3e maternelle et de l'enseignement primaire.
En cas d'absence, il est obligatoire de prévenir l'école avant 9h00 le matin.
Si on ne répond pas au téléphone, merci d'envoyer un mail à la direction.



Les motifs d'absences valables sont:

- maladie
- convocation autorité publique
- décès d'un parent ou allié de l'élève (nbre de jours variables)
- jeunes espoirs sportifs

-> Convenances personnelles, fête familiale, vacances anticipées... NON VALABLE et donc refusé.

Justificatif d'absence à remettre à l'école:

- **Pour les absences de moins de 3 jours :** au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence
- **Au plus tard le 4e jour dans les autres cas.**

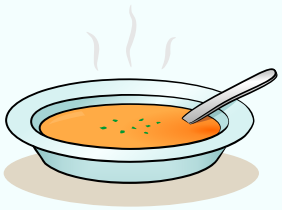


Prise en charge spécialisée pendant les heures scolaires

Les prises en charge spécialisées, logopédiques ou de toute autre nature (psychomotricité, psychothérapie, graphothérapie,...) durant le temps scolaire doivent rester exceptionnelles, afin que l'élève bénéficie au maximum de la vie à l'école et dispose des temps d'apprentissage et de socialisation nécessaires et suffisants.

L'accord préalable de la direction en concertation avec la titulaire est obligatoire.
Chaque cas est différent et nous prenons la décision en bon père de famille, toujours dans l'intérêt de l'élève.

Un document (annexe 20) est à faire compléter par le spécialiste et par les parents afin de garantir le caractère régulier de l'absence de l'élève auprès des services de vérification lors d'une prise en charge par un spécialiste durant le temps scolaire.



Temps de midi

Commande des repas chauds <u>avant 8h25</u> : lundi/mardi/jeudi/vendredi
Uniquement via la garderie du matin (Me Laéticia)
ou via un un appel sur le GSM de la garderie (0498/57.93.80)
Merci de penser à annuler les repas des enfants malades et inscrits quotidiennement aux repas chauds !

Organisation du temps de midi:

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	Repas « tartines » au Réfectoire. Horaire par groupe–classe ou par cycle.				
12h à 13h	Bol de soupe possible (sur demande)			Bol de soupe possible (sur demande)	
	Repas chaud au réfectoire. Placement par groupe– classe ou par cycle.				
12h à 13h	Au réfectoire : Pour les élèves de M2 à P6 En classe : Pour les élèves de la classe des petits			Au réfectoire : Pour les élèves de M2 à P6 En classe : Pour les élèves de la classe des petits	



Accueil extrascolaire à l'école

- Du lundi au vendredi:
  L'accueil extra scolaire débute à **7h00.**
- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi :
  Il se termine à **18h00.**
- Le mercredi: Nous organisons une garderie gratuite à l'école de **12h00 à 13h00.**

Tarifs:
voir estimation des frais sur le DRIVE des parents La facture est envoyée aux parents mensuellement.



Accueil temps libre

Rue Victor Libert 36, 6900 Marche-en-Famenne

L'inscription se fait via leur site internet:
un compte peut être créé par téléphone et est obligatoire!
Téléphone: 084/32.69.90.

L'accueil concerne les **mercredis après-midi** et/ou les **journées pédagogiques.** En ce qui concerne ces dernières, les inscriptions se clôturent 5 jours à l'avance.

Infos et inscriptions: https://enfance-jeunesse.marche.be/tool/public?rp=2458

Etude à l'école

Les enfants en primaire qui se rendent à la garderie après la fin des cours vont à l'étude de 15h45 à 16h30 pour faire leurs devoirs.

	P1-P2	P3-P4	P5-P6
Lundi	Mme Clara	Mme Aurélie	Mme Jessica
Mardi	Mme Katrien	Mme Louise	Mme Clara
Jeudi	Mme Isabelle	Mme Louise	Mme Clara





Maladie/médicaments

Lorsque votre enfant est malade, il s'abstient de venir à l'école pour éviter la contagion.
En cas de refroidissement, il peut venir à l'école mais passera ses récréations dehors pour bouger et s'oxygéner.
Les médicaments ne se donnent pas à l'école sauf avec l'accord écrit et signé d'un médecin.

En cas de maladie: un certificat est obligatoire de la 3e maternelle à la 6e primaire en cas d'absence de plus d'un jour.



Poux

Merci de vérifier régulièrement la chevelure de votre enfant . Signalez aussitôt à l'école une présence de lentes ou de poux. Pensez à nettoyer manteaux, vêtements, gants, bonnets et literie...
Le centre de santé de Marche (PSE) est également disponible pour vous aider : 084/32.06.70



Effets personnels

Indiquez le nom de votre enfant sur TOUS SES EFFETS PERSONNELS
(vêtements, gourde, sacs, boîtes à tartines,....).

Les objets perdus sont rassemblés dans l'entrée de l'école.
N'hésitez pas à jeter un coup d'oeil de temps en temps.
Au bout d'une année scolaire, les effets non repris sont donnés aux petits riens.

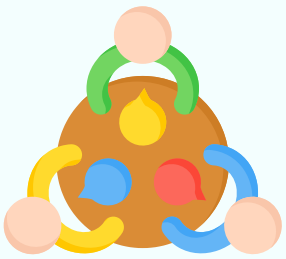
Les appareils et jeux électroniques de la maison sont interdits à l'école.
Le GSM reste aussi à la maison (sauf cas de force majeur justifié à la direction de l'école).



Sécurité
aux abords de l'école

Pour rappel, la rue de l'école est une rue à sens unique et
le quai d'embarquement également.
Toute personne qui sort du parking privé de l'école doit donc obligatoirement remonter vers la rue Grande (à droite).
Les personnes, qui volontairement bifurquent vers la gauche à la sortie du parking, se mettent en danger, mettent les enfants et les autres automobilistes en danger également.

Merci d'être vigilants sur ce point. La police vient régulièrement vérifier les sorties d'école.



Association de parents

Un comité de parents est présent dans l'école et est très actif dans l'organisation des évènements tout au long de l'année scolaire.
C'est un lieu aussi de dialogue et de rencontre.
Leurs différentes actions permettent tout au long de l'année de participer financièrement aux activités des élèves:

- cacao en hiver
- Intervention financière pour les excursions
- Diminution du prix des classes de dépaysement
- Barbecue de fin d'année et boum des enfants
- matériels, jeux etc
- cadeau pour le CEB
- etc

N'hésitez pas à les rejoindre!
comiteparentaye@outlook.fr

Documents utiles

Retrouvez tous les documents utiles à destination des parents sur le drive partagé de l'école.

Il vous suffit de scanner le QR code ou de vous rendre sur le site internet de l'école :

https://isr.enseignementlibremarche.be/Accueil_1.html

SCAN ME





Rejoignez-nous aussi sur Facebook pour suivre notre actualité!